



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM souscrit à la décision des ACVM d'approuver l'étude pilote concernant les rabais sur les frais de négociation

Toronto (Ontario), le 23 janvier 2020 – Aujourd'hui, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé qu'elles approuvaient l'étude pilote concernant les rabais sur les frais de négociation (l'étude pilote). La mise en œuvre de l'étude pilote est conditionnelle à la mise en œuvre d'une étude semblable menée aux États-Unis (l'étude de la SEC). L'étude pilote éliminera le barème de frais de négociation en vigueur actuellement, le barème « teneur-preneur », qui prévoit des frais et des rabais applicables aux opérations sur les titres très liquides et les titres moyennement liquides. L'objectif de l'étude pilote est d'examiner les répercussions des frais de négociation stipulés dans le barème « teneur-preneur » sur les pratiques d'acheminement des ordres, la qualité de l'exécution des opérations et la qualité du marché en général.

Le paiement de rabais pour attirer les ordres est devenu le barème de frais standard adopté par les marchés canadiens. Les parties qui acceptent l'offre d'un courtier payent des frais et les parties qui proposent l'opération obtiennent un rabais.

« L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) demande depuis longtemps la tenue d'une étude pilote concernant les rabais sur les frais pour mesurer, analyser et, le cas échéant, éliminer les distorsions et les effets néfastes du système "teneur-preneur" en vigueur actuellement, un système complexe et opaque, sur la structure du marché des titres de capitaux propres », a déclaré le président et chef de la direction de l'ACCVM, Ian Russell. « Nous nous félicitons de l'intention des ACVM de lancer l'étude pilote. »

Idéalement, pour minimiser les perturbations du marché et obtenir des données cohérentes, l'étude pilote sur les titres non intercotés devrait se dérouler parallèlement à l'étude de la SEC.

- 30 -

L'ACCVM – Représentant les sociétés de courtage en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 120 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces

sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Melodie Edwards
Directrices, Service des communications
L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416.687.5490
medwards@iiac.ca